

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière**

**Séance du mardi 22 juin 2021**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le jeudi 22 juin 2021 à 09h00, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne, de Madame Karen FIORENTINO, Vice-Présidente de la CFVU et de Madame Léa CLOUZOT, Vice-Présidente Etudiante du Conseil Académique**

**Collège A (5) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Daniele FAENZI (donne procuration à M. Alain RAUWEL) ; Mme Karen FIORENTINO ; Mme Maryse GAIMARD ; M. Luc IMHOFF**

**Collège B (6) : M. Éric BOURILLOT (jusqu'à 12h06) ; M. Olivier COUTURE ; Mme Carine MICHEL ; M. Alain RAUWEL ; Mme Christelle SEREE-CHAUSSINAND ; Mme Sylvie SIRE (jusqu'à 11h45)**

**Collège Personnel BIATSS (2) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE**

**Collège des usagers (7) : Mme Chloé BARANTON ; Mme Léa CLOUZOT ; Mme Liam FONTAINE (donne procuration à M. Maximilien PROVIN) ; Mme Julie GUYONNET (donne procuration à Mme Léa CLOUZOT à partir de 10h50) ; M. Maximilien PROVIN ; M. Maxence ROULLIAT ; Mme Capucine YVENAT**

**Collège des Personnalités extérieures :(2) : Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX) ; M. Christophe MORAT**

**Invités à titre consultatif : M. Eric HUSSON (jusqu'à 12h03) ; M. Didier PERRAULT (représenté par Mme Marie-pierre MARTIN) ; Mme Christine LE NOAN (représentée par M. Léo MAGNIEN (jusqu'à 12h00)**

**Invités à titre permanent : Mme Bénédicte MACE (jusqu'à 11h23)**

**Invités : Mme Sophie MORLAIX ; Mme Cathy PERRET**

*Début séance : 9h00*

## **1. Informations du Président**

Le Président revient sur le bilan de la situation sanitaire actuellement très bas, avec seulement 3 ou 6 cas positifs recensés. On peut parler d'une situation qui se normalise avec une amélioration permettant d'être optimiste quant à la rentrée de septembre. Cela correspond à la seule instruction reçue du Ministère consistant à l'organisation d'une rentrée à 100 % en présentiel des effectifs de l'uB. La question qui se pose est de savoir quelle est la capacité réelle des salles, le Ministère conseille de prévoir un plan B. Pour la gouvernance, il semblerait qu'il faille plutôt parier sur une rentrée à 100 % en présentiel mais à 50 % de la capacité nominale des salles.

Il explique que si nous partons d'un double 100 % (100 % présentiel, 100 % de la capacité des salles), tous les plannings seront travaillés sur cette organisation-là. Si nous sommes contraints de revenir à un plan B (50 % nominale des salles), il faudra réorganiser l'ensemble des plannings en réduisant les espaces disponibles.

En revanche faire l'inverse, partir de 50 % vers du 100 % est quelque chose de beaucoup plus simple. Notre position consiste à privilégier le plan B avec 50 % des capacités nominales des salles et le plan A permettant le retour à 100 %. Il s'agit d'une orientation et non d'une décision définitive, c'est une position prudente qui demande le moins de réorganisation, et surtout qui évite de faire revenir au mois d'août les équipes des plannings des différentes composantes de l'uB.

Le Président rappelle que la pandémie demeure, le virus est toujours présent. Il remarque que les comportements tendent à se relâcher, des événements sont de nouveau organisés, parfois non autorisés, cela présage un été plus festif pour compenser les contraintes de ces 18 derniers mois.

Il faut rester prudent, réaliste mais pas alarmiste et l'option proposée aux composantes semble la moins irréalisable.

M. Roulliat demande si un plan de communication sera effectué vers les étudiants sur la vaccination dès la rentrée.

Le Président explique que lors d'une réunion il y a 15 jours, le Recteur a annoncé que le Ministère aurait l'idée de peut-être demander aux établissements universitaires, d'organiser un lieu de vaccination aux étudiants dans le cadre d'une pré-rentree sanitaire. Il s'agit d'une éventualité prise très au sérieux à l'uB. Il rappelle l'expérience de vaccination massive organisée à l'uB avec l'affaire de la méningite il y a 3 / 4 ans où il a fallu vacciner en urgence sur 3 semaines plus de 17 000 personnes.

Il précise que l'uB se tient prête pour cette rentrée, que nous suivons la situation dans les centres de vaccination qui semblent être désertés. A ce jour, une partie de la population ne souhaite pas encore se faire vacciner et cela inquiète un peu. Il faut intégrer cette donnée et la probabilité qu'on ouvre un centre de vaccination sur le campus augmente avec la désertion actuelle des centres de vaccination.

Si les étudiants ne sont pas vaccinés d'ici septembre et que l'on veuille éviter une nouvelle vague de pandémie, il va falloir les encourager à le faire sur un lieu de vaccination organisé sur le campus. Il précise que la vaccination n'est pas obligatoire mais que l'uB appliquera les décisions de l'Etat.

Le Président pense que l'on se dirige vers des modalités pédagogiques et une hybridation des cours qui permettront, notamment à un public empêché pour diverses raisons, d'accéder à la formation (étudiants en situation de handicap, difficultés d'ordre social). C'est une demande de fonds à la convergence d'une demande sociale et de la crise sanitaire qui a accéléré des modalités pédagogiques différentes.

Nous sommes face à un problème de santé publique et les intérêts individuels doivent plier devant l'intérêt général.

M. Roulliat trouve intéressant un centre de vaccination sur le campus, cela nécessite de faire de la pédagogie forte et de la prévention.

Le Président propose à M. Roulliat de se rapprocher de son cabinet et du service communication, afin d'établir un plan de communication et un contenu, qui permettraient à la rentrée de mieux accompagner les étudiants. Il faut expliquer aux étudiants que même s'ils sont très peu concernés statistiquement par les risques liés à la Covid, la vaccination est le moyen de rester étudiant et de ne pas se contenter simplement de poursuivre des études.

Il précise que ce qui se fait pour les étudiants, peut se faire aussi pour les personnels confondus et il trouve que l'extension de cet accompagnement à tout le monde est absolument nécessaire.

M. Imhoff questionne sur la nécessité d'installer des capteurs de CO2 dans les salles.

Le Président répond que le Ministère a commencé à en parler, et que l'équipement de toutes les salles de l'uB s'élèverait à un coût élevé qu'il faudrait chiffrer. L'Etat accompagnerait-il ce projet ? Une bonne pratique est d'aérer régulièrement les salles. Cette question sera posée à la prochaine réunion avec le Rectorat pour que cela remonte au niveau du Ministère.

Le Président rappelle qu'il ne faut pas oublier la vaccination ni les gestes barrières pour avoir l'espoir de ne pas retourner vers un autre confinement à la rentrée. Cela doit être un effort collectif.

Mme Macé questionne sur la vie étudiante, sur la communication et consignes à donner aux étudiants pour la rentrée.

Le Président a reçu une instruction du Ministère, les soirées et les weekends d'intégration ne seront pas permis, en revanche toutes les actions associatives, les actions pédagogiques à visée d'informations seront autorisées dans le respect des gestes barrières.

Sur l'événement de rentrée la *Color run*, le Président pense que ce n'est pas raisonnable et assez risqué, une réflexion doit se faire sur ce type de manifestations.

M. Roulliat pose la question de l'accompagnement des associations étudiantes.

Le Président rappelle que des personnes sont dédiées à l'uB dans ce travail.

Il indique qu'il a co-signé avec M. Wegmann, un courrier intitulé « *Forthem c'est pour vous* », adressé à tous les enseignants-chercheurs et personnels BIATSS. Il a pour objectif de présenter 4 dispositifs pour l'ensembles des personnels de l'uB :

- des missions de 2 à 7 jours (plutôt pour les enseignants) chez un partenaire *Forthem*, de 8 heures d'enseignements dans une université partenaire dont les heures réalisées peuvent compter au sein du service rattaché à l'uB. Cela a été voté dans le dernier CA et donne du sens à cette alliance *Forthem* qui est décrite comme une université européenne ;
- des projets tutorés *Forthem* dont l'idée est de donner aux étudiants une expérience de travail en équipe internationale et les projets seront reçus au fil de l'eau en contactant le bureau *Forthem* ;
- l'enseignement en équipe dont l'idée est d'utiliser l'académie numérique *Forthem* pour mettre en place une action d'enseignement en équipe avec un collègue partenaire de l'alliance *Forthem* ;
- des mobilités collectives courtes de 4 à 5 jours avec des étudiants des universités partenaires, avec un groupe de 35 étudiants de l'alliance dont 5 étudiants par pays partenaire.

Le Président rappelle que les personnels BIATSS sont également éligibles à une mobilité *Forthem*, pour cela il faut contacter le bureau *Forthem*. Il invite à faire de la communication autour de ce projet. Il insiste sur le fait que cela vaut vraiment le coup de voir ailleurs et de faire cette expérience d'échanges et de travail à l'étranger. Cela enrichit l'expérience professionnelle.

Il trouve le projet *Forthem* formidable, projet qui a été aussi impacté par la crise sanitaire. Si la situation se normalise, il serait intéressant de pouvoir dynamiser ce programme car il donne des opportunités formidables de mobilité européenne.

Il rappelle les 7 universités qui composent l'alliance Forthem : l'Université de Bourgogne, l'Université de Jyväskylä en Finlande, l'Université de Lettonie à Riga, l'Université de Mayence en Allemagne, l'Université de Pologne, l'Université de Palerme en Italie et l'université de Valence en Espagne.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2021

<b>Vote CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 23

## 3. Présentation du rapport des Etats généraux de la formation – [Voir ANNEXE 1 en pièce jointe](#)

Mme Demougeot-Lebel rappelle qu'il s'agit d'un projet qui avait été souhaité par le Président durant sa période de candidature, et qui a été mis en place dès la 1<sup>ère</sup> année.

L'idée était de conduire d'abord :

. Des états généraux de la formation : à la fois pour recenser les préoccupations des acteurs et les innovations pédagogiques, cartographier l'ensemble des éléments considérés comme innovants par les collègues sur la base de ce qu'ils nous rapporteraient. Les états généraux avaient aussi pour but de jeter les bases du projet d'établissement pour la formation.

Sur la question des innovations pédagogiques recensées, la participation n'a pas permis d'établir une cartographie intéressante puisque peu de collègues ont partagé ce qu'ils avaient mis en place.

. La création et mise en place d'un projet d'établissement pour la formation qui se traduirait par une déclaration de politique générale de la formation à l'uB définissant des objectifs au service desquels sont construites des actions et qui assurerait la cohérence des actions avec les valeurs et le contexte de l'uB .

. La création d'un environnement systémique de soutien au projet d'établissement pour la formation : plan d'action.

Les données sont issues des EGF *Etats Généraux de la Formation* de la phase dite *de consultation*. Il s'agit d'un questionnaire qui a été proposé entre décembre 2020 et début février 2021.

De nombreux éléments sont ressortis de la consultation des membres de l'uB, personnels comme étudiants tous statuts confondus soit 1 221 connexions, 286 questionnaires dont 172 venant d'étudiants et 114 des personnels, 2/3 anonymes et 1/3 nommément.

Les données étaient constituées de 4 596 unités de sens (mot, phrase, paragraphe, etc..). On pouvait s'exprimer sur les critères et les acteurs de la formation, les pratiques pédagogiques et sur les lieux et matériels.

Une analyse descriptive et compréhensive a été effectuée en catégorisant les données. La phase dite *de concertation* (groupes de travail multi-catégoriels) a été réalisée avec 42 individus.

Les procédures se sont déroulées en 3 tours avec partage des données, discussion en petits groupes sur les invariants et en groupe intégral.

Un exemple est donné sur la question des « critères *d'une formation universitaire répondant à vos attentes* » :

5 thèmes distincts sont évoqués rassemblés dans 2 familles, l'une traitant des objectifs et l'autre de la formation elle-même.

La première définition : la formation à l'uB vise le développement personnel et professionnel des étudiants, à travers l'accompagnement, l'organisation et les contenus.

Partant de cette définition, une grille de lecture est proposée à travers l'accompagnement, l'organisation et les contenus avec les éléments d'accessibilité, d'adaptabilité et de cohérence.

Sur la base des données, il a été mis 3 filtres : « ce qui est attendu », « ce qui existe », « actions qui pourraient être menées ».

Mme Demougeot-Lebel explique que le travail va se poursuivre dans ce sens, essentiellement pour les parties de « ce qui existe » et « des actions à mener ».

Le Président remercie Mme Demougeot-Lebel pour la présentation de ce point d'étape des états généraux de la formation et des éléments qui commencent à dessiner ce que ce projet pourrait devenir. Il précise que le travail d'analyse a déjà montré un certain nombre de choses et invite à continuer de participer à ces états généraux et de rester attentifs au projet d'établissement qui se construit petit à petit.

Mme Morlaix intervient sur les prochaines étapes qui interviendront à la rentrée, mais l'objectif était de faire un point d'étape sur la méthodologie suivie.

M. Roulliat interroge sur le nombre d'étudiants qui ont participé au questionnaire.

Mme Demougeot-Lebel rappelle qu'il y a eu 1 221 connexions et 172 questionnaires complets des étudiants qui ont beaucoup participé de manière anonyme.

M. Morat intervient en notant l'importance sur l'accompagnement des étudiants.

Mme Demougeot-Lebel indique qu'il s'agit d'une nouveauté, il y a une réflexion sur l'organisation entre pairs.

Mme Lahaye intervient sur la place indispensable des personnels BIATSS aux côtés des enseignants et étudiants.

Le Président indique que nous ne sommes plus dans une relation descendante mais dans une relation interactive. Cette réflexion collective va être féconde, mais il ne sera pas fait l'économie sur le rôle de l'enseignant-chercheur, des propositions seront effectuées à titre expérimental.

#### **4. Présentation du bilan de l'évaluation de la mise en place de la réforme PASS/LAS – [Voir ANNEXE 2 en pièce jointe](#)**

Mme Morlaix indique que c'est une réforme difficile à mettre en place et à organiser. Elle précise qu'il y a un recours national devant le conseil d'Etat, recours visant à annuler l'arrêté de mai fixant les places pour l'accès en 2<sup>ème</sup> année études de santé.

Il a été demandé des éléments sur le suivi de cette réforme. Mme Perret a été missionné sur ce suivi, un important travail a été effectué mais l'objet de cette présentation ne sera pas exhaustif, il s'agit de présenter les premières tendances et les premiers résultats.

Mme Perret présente les différents axes d'évaluation du projet (mars-août 2021), une étude a été effectuée sur les vécus des étudiants ; les vécus des équipes pédagogiques ; l'analyse des enseignements en ligne ; l'analyse de la diversification des publics inscrits ; l'analyse de la réussite au semestre 1 ; l'analyse de la réussite en fin d'année ; l'analyse des choix étudiants (PASS vs LAS via Parcoursup, choix de la 2<sup>ème</sup> année type de filière).

#### **Eléments de cadrage**

Deux principaux objectifs ressortent de cette réforme : la volonté de diversifier les publics accédant aux études/métiers de la santé et diminuer le stress du concours de la 1<sup>ère</sup> année en PACES.

A l'uB, 6 filières sont impliquées dans la réforme à côté de l'UFR de santé : Langues, Philosophie, Psychologie, STAPS (Dijon et Creusot), STS, SVTE sur 2 sites (Dijon et Nevers) avec des enseignements de mineures disciplinaires pour les étudiants de PASS de 100 heures, avec de nouvelles modalités d'évaluation (oral) et des recrutements de contractuels administratifs pour un an.

C'est une année d'expérimentation avec la coexistence de plusieurs modalités :

. en PACES, les redoublants de la PACES 2019 avec **377 étudiants** ;

- . en PASS avec de mineures disciplinaires (+100h/PACES, cours en ligne par les enseignants des composantes ou plateforme nationale) avec **746 étudiants** ;
- . en LAS avec mineure santé en plus des enseignements de L1 (au S2 en ligne sauf en STAPS par les enseignants de l'uB ) avec **184 étudiants** ;
- . les L1 qui sont intégrées dans la réforme avec **2 866 étudiants** (hors LAS).

Le nombre de places au concours pour chacune de ces 3 manières d'accéder aux études de santé : 55 % pour la PACES, 31 % pour la PASS et 23 % pour la LAS.

### **Profil des étudiants**

Il s'agit d'une étude menée à partir des données d'APOGEE et Parcoursup, le profil des étudiants de PACES de cette année sont tous des étudiants redoublants de l'année dernière, moins nombreux que les redoublants de l'année précédente.

Les étudiants de PACES de cette année ont moins souvent une mention au BAC que ceux de l'année dernière.

Si une comparaison est effectuée entre les étudiants PASS et LAS de cette année avec les étudiants néobacheliers de l'année dernière, en PASS on constate moins de femmes, une augmentation des étudiants ayant eu leur BAC dans l'académie, une augmentation des étudiants titulaires d'un BAC S et une augmentation de bacheliers avec mention.

En LAS, on constate plus de boursiers et moins souvent titulaires d'un BAC S.

En résumé, avec la réforme on a une modification notamment du public étudiant avec de très bons profils scolaires, la proportion de mention TB est très importante en PASS comme en LAS.

### **Les différences entre les néo-bacheliers en PASS et en LAS en 2020-2021**

On a plus d'étudiants des milieux favorisés chez les PASS, moins de boursiers en PASS qu'en LAS et plus d'étudiants qui ont eu le BAC dans l'académie en PASS qu'en LAS.

En résumé, on a un public plus diversifié en LAS qu'en PASS.

### **Les spécificités des néo-bacheliers des différentes mineures de PASS en 2020-2021**

On a une réelle différence entre les étudiants selon les mineures filiarisées (psychologie, philosophie...) avec une variété de profils.

Le classement se distingue en SVTE et psychologie sur des élèves avec un très bon niveau.

En LAS, on retrouve également cette diversité, avec des publics étudiants différents en L1 droit, en L1 SVTE ou sciences et techniques.

Les LAS psychologie et langues se caractérisent par des étudiants avec un très bon profil scolaire et à l'inverse de la philosophie où on retrouve des étudiants qui viennent d'une autre région.

### **Les différences des néo-bacheliers en LAS par rapport aux autres néo-bacheliers de L1 (L1 intégrées dans la réforme) en 2020-2021**

On retrouve plus souvent des filles, des étudiants qui viennent moins souvent de milieux populaires, ont plus souvent un BAC S, avec une mention BAC et moins issus de l'académie de Dijon.

### **Focus sur les classements Parcoursup des étudiants PASS**

On s'aperçoit qu'on a des classements très différents entre les mineures de PASS et les classements moyens des étudiants sont différents entre les mineures avec 2 filières qui se distinguent (psychologie et philosophie).

### **Les vécus des étudiants**

Il s'agit d'appels à témoignages en février 2021 et d'enquêtes sur les enseignements en avril 2021.

Tous publics confondus, il ressort qu'il n'y a pas de vie étudiante et il est souligné des difficultés, des problèmes de santé tant physiques que psychiques, peu de soutien, des incompréhensions des étudiants de LAS sur la réforme qui voient cela comme un double cursus et non une ouverture aux études de santé.

### **L'enquête sur les enseignements (avril 2021)**

Ceux qui ont répondu sont ceux qui ont bien réussi leur 1<sup>er</sup> semestre mais indique une charge de travail très importante. Au mois d'avril, des interrogations sur l'accès en 2<sup>e</sup> année, les étudiants ne comprennent pas l'impossibilité de redoubler, la réforme est jugée injuste, utopique (échec l'année dans la L2), les oraux où toute l'année va se jouer...

Certains ont fait le choix de ne pas suivre les enseignements que l'université dispense mais d'aller directement dans des prépas privées pour les enseignements de santé.

Les étudiants sont bien conscients des difficultés de communication mais cela n'est pas imputable aux enseignants et à l'administration.

Les résultats avant l'oral de fin d'année pour les PASS et LAS vont paraître le 9 juillet.

Les taux d'abandon sont de 22 % en PASS et de 68 % pour les LAS. Ce qui explique l'abandon c'est le fait de ne pas avoir de mention au baccalauréat, plus la mention est bonne au Bac moins on abandonne.

Le Président retient qu'il faut être un très bon candidat pour réussir et souligne les difficultés de cette réforme. Il souhaite que cette étude soit envoyée au Cabinet de la Ministre. Il remercie tout le travail effectué par Mme Perret.

M. Roulliat indique que le Ministère commence à s'interroger sur l'évaluation, il remercie Mme Morlaix d'avoir anticipé cette évaluation. Il souligne de la manière chaotique dont le Ministère a répondu tout au long de l'année. Cette première année a été très rude mais il n'est pas certain que ce sera plus simple l'année prochaine. Il met en garde également sur les prépas privées avec des sommes importantes et du recours aux crédits pour suivre ces prépas. Ces prépas communiquent sur les cours alors qu'ils ne sont pas encore arrêtés par l'université.

M. Imhoff intervient en tant que Responsable pédagogique de L.AS, il indique la complexité de cette réforme et la difficulté de compréhension des modalités de classement qu'il a fallu appréhender. Pour Sciences et techniques, il a récupéré de nombreux étudiants pour lesquels il s'agissait d'un 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> choix. Mme Perret ne sait pas si les prépas permettent finalement de réussir ou non.

M. Roulliat indique que les prépas effectuent un véritable accompagnement que ne peut pas faire l'université.

Mme Morlaix salue le travail des équipes pédagogiques des composantes mais aussi des services administratifs et du PFVU sur cette réforme. Elle insiste sur la volonté collective de tous.

Mme Michel interroge sur la diversité des profils des étudiants alors qu'il s'agissait de cours identiques (psychologie – philosophie).

M. Roulliat indique que toutes les places ne pourraient pas être pourvues. Il déplore encore une fois la communication du Ministère à ce sujet. Normalement, le dépôt de candidature décomptait une chance alors que dernièrement le Ministère est revenu sur cet aspect (pas de décompte de chance).

M. Roulliat intervient sur le fait que le poids des mineures n'est pas identique d'une discipline à une autre, par exemple entre Staps et Droit.

### **5. Compte-rendu des travaux**

Mme Fiorentino présente les compte-rendu des travaux des CVE du 12 et de la FSDIE du 26 mai 2021.

#### **- de la CVE du 12/05/2021**

La commission a étudié deux bilans d'étape, celui de l'association BDS Esirem, organisant des entraînements sportifs et celui de l'association des étudiants maliens de Bourgogne qui assure un accompagnement des étudiants maliens nouvellement arrivés en BFC au niveau des démarches administratives, de l'inscription à l'université, de la recherche de logement. L'association organise

également des évènements (conférence-débat, atelier), elle a mis en place un groupe *WhatsApp*. La CVE rend un avis favorable à la confirmation de la labellisation uB pour ces deux associations.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
	Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Contre : __ Pour : 23

#### - de la FSDIE du 26/05/2021

La commission a examiné 3 dossiers de demande de subventions :

- une participation aux campus days de la rentrée, la commission a été favorable ;
- un projet porté par l'association Adexprea-Radio Dijon campus, concernant de l'investissement matériel radio, la commission a rendu un avis favorable pour le montant sollicité ;
- la commission s'est prononcée sur le projet porté par l'association ADDICT, Campus news dijonnais. La commission a relevé beaucoup d'irrégularités dans le budget, des incohérences entre budget et factures ou devis, des justificatifs manquants. Par ailleurs, le montant de la subvention FSDIE est trop élevé, il dépasse les 50 % maximum qui peuvent être attribués. Une décision de report a été adoptée.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
	Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Contre : __ Pour : 23

## 6. Compte-rendu des travaux de la commission de la pédagogie

### 6.1. Projets internationaux

Mme Fortier soumet 5 conventions internationales hors Europe, une annexe financière relative à une délocalisation de diplôme au Cameroun, un accord Erasmus et pour information une candidature à l'action Clé 2 du programme Erasmus.

Les 5 conventions internationales concernent 4 pays et 5 universités partenaires : **le Canada**, avec l'université de Chicoutimi, **le Chili** avec les universités de Talca et de Valparaiso, **la Chine** avec le Shanghai Maritime University et **l'Inde** avec le Christ University.

Il s'agit de 4 renouvellements d'accords de coopération et d'un nouveau partenariat. Les composantes impliquées sur ces partenariats à l'uB sont l'IUT Dijon-Auxerre sur les 2 campus, l'ESIREM et l'IAE.

La convention de l'université de Chicoutimi prévoit à la fois des échanges créditeurs et des mobilités diplômantes (GACO, GB, et Informatique) qui permettent aux étudiants de l'IUT d'obtenir un BAC canadien équivalent de notre licence au Canada, et aux étudiants de l'ESIREM (Informatique-électronique) d'obtenir une maîtrise canadienne équivalent d'un master.

Les 4 autres partenariats prévoient des échanges classiques entre 3 et 6 étudiants par an qui permettent de rapporter des crédits au service du diplôme dans lequel les étudiants sont inscrits à l'uB.

L'annexe financière est relative à une délocalisation du master « informatique » parcours « sécurité des systèmes numériques » à l'IFTIC-SUP au Yaoundé, qui a été délocalisé en 2018. Cette convention prévoit le paiement des heures d'enseignement délivrées par nos enseignements de l'uB à Yaoundé ainsi que les frais de déplacement et de séjour.

#### Pour information :

- Mise en place d'un nouvel accord Erasmus+ pour l'UFR Sciences Humaines avec l'université de Séville, qui prévoit des mobilités étudiantes et enseignantes dans le domaine de l'histoire de l'art.

- Dépôt de la participation de l'uB dans le cadre d'une candidature à l'action Clé 2 du programme Erasmus+ pour un projet de partenariat dans l'enseignement supérieur. Ce projet relève du champ de l'agro-alimentaire dont l'objet est d'alimenter une plateforme en ligne pour du « e-learning » dans le domaine du *food packaging (emballage alimentaire)*.

Ce projet s'appelle **FITNESS 2.0** dont le coordinateur est l'ACTIA Association de Coordination Technique pour l'industrie Agroalimentaire et les partenaires sont l'uB, Agrosup, AgroParisTech, l'université de Zagreb, l'université catholique du Portugal et l'équivalent du CNRS espagnol.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 23	Suffrages exprimés : 23
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 23

## 6.2. Réforme santé - rentrée 2021

- modification des fiches filières de PASS et LAS1

Mme Morlaix présente les adaptations mises en place à compter de la rentrée 2021 pour harmoniser différents points dans les cursus de PASS et de LAS et la possibilité de voter sur les capacités d'accueil en 2<sup>ème</sup> année pour la rentrée 2022.

### Les adaptations de la formation PASS à la rentrée 2021

Il n'y aura plus de PACES dans le système, la fiche filière du PASS a été revue avec :

- . des contenus allégés et proposer une maquette avec 60 ECTS ;
- . des changements des coefficients affecté à chaque UE en introduisant de nouveaux cours ;
- . une répartition plus équilibrée des cours sur l'année (place des mineures qui commenceront dès le S1) ;
- . la mise en place d'une option différenciée pour la mineure psycho et philo.

### Les adaptations de la formation LAS à la rentrée 2021

En **LAS 1** l'idée est d'harmoniser les différentes LAS, il a été décidé collectivement par les équipes que toutes les LAS seront construites sur la même ossature, c'est-à-dire une L1 à laquelle on ajoute la mineure santé soit 60 ECTS de la L1 + 10 ECTS d'une mineure santé.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

- mineure santé en L2 pour les filières engagées dans la réforme

En 2<sup>ème</sup> année, **pour les seules filières engagées dans la réforme**, l'option santé est ouverte à tout étudiant. La fiche filière qui s'applique est celle de la L2 à laquelle s'ajoute l'option santé (60 ECTS + 10 ECTS de la mineure santé). Il est précisé qu'un étudiant qui a déjà validé l'option santé ne peut en aucun cas repasser cette option. Toute option validée est définitivement acquise.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

- capacités d'accueil en MMOP - rentrées 2021 et 2022

Mme Morlaix présente les capacités d'accueil MMOP Médecine, Pharmacie, odontologie, maïeutique rentrée 2021-2022, elles ont été décidées en tenant compte des besoins territoriaux avec des discussions en partenariat avec l'ARS et l'UFR de santé.

Cette année, c'est un total de 395 places sur les filières MMOP. Pour l'année prochaine, le Ministère avait fait un calcul demandant d'ouvrir 386 places, 9 places de plus ont été ouvertes cette année. Pour l'année 2022, ce sera toujours 395 places avec 6 places en plus en médecine et 6 places de moins en maïeutique.

Les redoublants PACES quittent le système et à la place ce sera les étudiants en LAS 2 qui retenteront leur 2<sup>ème</sup> chance en santé.

Elle précise que tous les étudiants ont 2 chances avec un exemple d'un étudiant qui n'aurait pas validé la PASS à 10/20 retournerait en L1, il ne pourrait pas retenter sa chance en L1 parce que pour pouvoir retenter sa chance il faut avoir 60 ECTS supplémentaires, donc il pourrait retenter sa chance en L2 en suivant la mineure santé.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

### **6.3. Offre de formation - rentrée 2021 : modification de fiches filières** *(avec compléments transmis à l'issue de la CP)*

Mme Fiorentino indique que deux fichiers ont été déposés sur le cloud, le premier correspond aux demandes de modifications de fiches filières présentées en commission de la pédagogie, le second correspond à des demandes qui sont remontées au PFVU après la CP, puisque le conseil de département ou de composante s'était prononcé plus tardivement.

Dans le premier fichier, les modifications demandées par l'UFR SVTE sont liées à la réforme du concours B, qui induit une refonte de la préparation au concours.

D'autres modifications sont demandées par l'INSPE, il s'agit de passage de CT au CC, de TD en TP, de modifications d'intitulés de cours, d'ajout de modules de cours pour rentrer dans le cadre de l'apprentissage (licence EFEC).

L'UFR Santé demande la modification du nom du gestionnaire de scolarité suite à un départ, de la modification d'un responsable de formation. L'UFR mentionne également des changements de volumes horaires assez importants qui s'expliquent par la réforme des études de santé, qui a également un impact en deuxième année.

La Vice-Présidente a demandé des précisions à l'UFR, l'offre de formation augmente de 21 Heures CM et 36 heures TD, mais en même temps 197 heures CM disparaissent et sont rajoutées 428 heures TP (travaux personnels) qui ne font pas intervenir d'enseignants devant les étudiants.

Par ailleurs sont soumis au vote des compléments post-commission de la pédagogie, tout d'abord les maquettes du master MEEF présentées lors d'une CFVU exceptionnelle en janvier 2021. Il avait été voté les maquettes hautes du master MEEF et aujourd'hui sont soumises à approbation les maquettes affinées, précisant les modalités d'évaluation (CC intégral) et éventuellement des glissements d'heures à la marge (des TD qui deviennent TP) en fonction des dernières directives ministérielles.

Des modifications sont demandées par l'UFR DSEP, qui demande pour 6 DU la possibilité de poursuivre la formation et de passer des examens en présentiel et en distanciel.

Deux modifications pour le DU Gestion fiscale, l'une d'ordre financier il s'agit d'une augmentation du prix de la formation qui passe de 3 900 euros à 4 095 euros et l'autre consiste dans un changement de nom pour la journée de formation « fiscalité agricole » qui devient « fiscalité des opérations financières ».

L'UFR DSEP souhaite modifier la fiche filière de la capacité en droit pour permettre le passage à l'alternance, la fiche filière de la préparation aux grandes écoles, pour l'essentiel il s'agit de la matière culture juridique qui sera évaluée en CC et la mention des langues étrangères est remplacée par anglais, les étudiants de la préparation seront désormais obligés de choisir l'anglais.

L'UFR Lettres et philosophie a adopté des changements mineurs concernant le master sciences de l'information communication, il s'agit de changements d'intervenants, d'une harmonisation entre les coefficients des UE.

La licence information communication demande un changement d'intitulé et un passage au contrôle continu.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 22	Suffrages exprimés : 22
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 22

## 7. DU-DIU-formations courtes de l'UMDPC Santé : demandes de création et de modification

M. Zwetyenga présente les DIU et DU de l'UMDPC Santé.

### **Création :**

-DIU Réhabilitation Psychosociale (RPS)

Cette réhabilitation est en lien avec l'instruction de la DGOS (Direction générale de l'orientation des soins) publiée en janvier 2019 et avec le rapport Laforcade, qui mettent l'accent sur la nécessité de développer des unités de RPS dans chaque structure hospitalière.

Les responsables et intervenants sont le Pr Vandel et le Pr Chauvet-Gelenier.

Organisation pédagogique, c'est une formation de 127 heures d'enseignement sur une année universitaire avec 87 heures d'enseignement théorique et 40 heures de stage.

Les enseignements ont lieu à l'UFR de Besançon, à l'UFR de santé de Dijon et au Centre hospitalier *La chartreuse* spécialisée dans la prise en charge des maladies mentales à Dijon.

Le contenu est très orienté sur la réhabilitation psychosociale : les pratiques centrées sur le rétablissement et l'autonomie, les outils de la réhabilitation psychosociale avec des parcours spécifiques, le psychotraumatisme et la psychose, la recherche en RPS (recherche bibliographique et ateliers pratiques).

Le public concerné sont des médecins, des infirmiers, des travailleurs sociaux, des psychologues, ses neuropsychologues, des ergothérapeutes, des étudiants en médecine.

Les droits pédagogiques sont de 1 400 euros avec un effectif minimum de 11 pour pouvoir ouvrir la formation.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

### Création

-DIU « Médecine de la personne âgée »

Ce diplôme a été créé avec l'université de Besançon pour remplacer la réforme faite concernant la capacité de gériatrie.

Les responsables sont M. Jouanny et M. Tannou.

L'objectif est de former les personnels de santé pour prendre en charge les personnes âgées, en fonction de leurs spécificités avec l'intégration des enjeux éthiques.

Organisation pédagogique, c'est une formation sur 128 heures avec 56 heures en présentiel, 70 heures à distance (e-learning) et 2 heures en examen final. Elle nécessite une grande part de travail personnel, environ 130 heures avec des enseignements cognitifs, des travaux sur des cas cliniques et des stages pratiques pendant 5 jours.

Le public concerné, les médecins et le personnel paramédicaux sont concernés mais aussi les médecins thèses ayant un projet professionnel en gériatrie ou auprès de personnes âgées, de préférence en région Bourgogne-Franche-Comté.

Les intervenants sont le Pr Jouanny et le pr Mourey, des gériatres, des psychiatres, des neuropsychologues et les professionnels soignants des secteurs sanitaires et médico-sociaux.

Les droits pédagogiques sont de 1 700 euros avec un effectif minimum de 5 pour pouvoir ouvrir la formation.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

### Création

-DU RENFORT

C'est une formation qui a été mise en place après la publication en avril 2021 par les conseils nationaux professionnels de médecine intensive-réanimation, d'anesthésie réanimation et de la Fédération Nationale des Infirmiers de Réanimation (FNIR).

L'objectif est de permettre la création d'une réserve soignante compétente pour gérer les situations sanitaires conduisant à une augmentation brutale des besoins en matière de soins critiques.

Le responsable est le Pr Quenot avec des Co-responsables du CHU de Besançon et d'un des centres hospitaliers à Chalon sur Saône et à Trévenans.

Organisation pédagogique, c'est une formation de 70 heures d'enseignement sur une année universitaire.

Le public concerné sont des infirmières.

Le contenu concerne la gestion du matériel et les gestes à réaliser, notamment dans les services de soins intensifs de réanimation médicale.

Les droits pédagogiques sont de 1 300 euros avec un effectif minimum de 10 pour pouvoir ouvrir la formation.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

## Modifications

### -DU Intelligence Artificielle Santé (IAS)

Il s'agit d'un ajout du module « IoT/objets connectés et applications (14h), soit une évolution du nombre de la durée de formation 93 heures d'enseignements en présentiel ou en distanciel.

### -DU « accompagnement du malade d'Alzheimer et autres maladies neuro-évolutives » (MAMNE)

Il s'agit d'une évolution des modalités d'enseignement à distance suite à l'épidémie de Covid-19 soit 104 heures à distance (au lieu de 56) et 56 heures en présentiel (au lieu de 104).

Le tarif est de 2 500 euros au lieu de 2 400 euros.

### -DU prise en soin interprofessionnelle en gérontologie (PSIG)

Il s'agit d'une évolution des modalités d'enseignement à distance suite à l'épidémie de Covid-19 soit 104 heures à distance (au lieu de 56) et 56 heures en présentiel (au lieu de 104).

Le tarif est de 2 500 euros au lieu de 3 500 euros.

### -FC l'éthique en santé

Il s'agit d'une réorganisation des modules de cette formation courte, portée par le Pr Quenot et Mme Frache du CHU de Besançon.

Le nouveau tarif suite à la refonte des modules est de 900 euros au lieu de 1 500 euros.

Il est précisé que tous les budgets ne posent pas de souci au niveau financier, qu'ils passent largement. Les coûts sont notamment limités sur les frais de déplacement.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

## 8. Calendrier universitaire 2021-2022 : propositions des composantes

Mme Fiorentino présente le calendrier universitaire dont deux tableaux sont disponibles sur le cloud.

**Un tableau des suspensions de cours**, les composantes ont fait remonter leurs souhaits concernant les périodes de suspension qui sont assez contraintes. Ce sont généralement les mêmes dates que l'on retrouve, il n'y a pas de suspension durant les vacances de la Toussaint pour certaines formations, voire pas de suspension du tout pour les formations en alternance.

**Un tableau mentionnant les périodes d'examen**, certaines composantes font passer leurs examens du premier semestre avant les vacances de la Noël et d'autres après les vacances.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __	Contre : __
	Abstention : __	Pour : 21

## 9. Procédures comptables et critères applicables aux demandes de remboursement et d'exonération à titre exceptionnel de l'année 2021-2022

Mme Fiorentino présente les procédures comptables aux demandes de remboursement, il s'agit d'une fiche de 7 pages récapitulant la procédure, les critères, le calendrier prévisionnel du remboursement des droits d'inscription.

Mme Delaunay précise qu'il s'agit d'une procédure qui est actualisée chaque année. L'article R719-50 du code de l'éducation indique que les décisions d'exonérations des étudiants sont prises par le Président de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixées par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits.

L'article indique notamment deux procédures distinctes qui donnent lieu à la décision du Président.

Il est également rappelé les modalités de remboursement des droits d'inscription. Ces modalités s'inscrivent dans cette procédure qui se veut plus globale sur les remboursements, au sens large.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Contre : __ Pour : 21

#### **10. Architecture de l'offre de formation** : actualisation en fonction des créations et évolutions pour la rentrée 2021-2022

Mme Delaunay précise qu'il s'agit d'une mise à jour administrative de l'offre de formation qui a été votée l'an dernier et qui tient compte notamment des nouvelles formations qui seront ouvertes mais aussi celles qui ne sont plus ouvertes à l'uB.

<b>Avis CFVU</b>	<b>Favorable à l'unanimité</b>	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : __ Abstention : __	Contre : __ Pour : 21

#### **11. Information sur le calendrier de la prochaine accréditation**

Mme Fiorentino explique que l'idée de ce point d'information vient de l'inquiétude de plusieurs collègues, sur l'absence de nouvelles concernant la prochaine offre de formation. Si jusque-là, il n'a pas été fait de communication sur un retroplanning, c'est qu'un courrier était attendu de l'HCERES en mai, et il semble probable que nous n'en ayons pas avant les vacances d'été.

Pour le moment, nous n'avons pas d'autres informations officielles, seulement un courrier de la DGESIP nous informant que la prochaine accréditation concernera les années 2024-2028. L'HCERES est en ce moment mobilisée dans l'évaluation des établissements de la vague B.

En l'absence d'informations plus précises, la Vice-Présidente explique que la gouvernance est partagée entre deux positions : soit attendre les consignes de l'HCERES au risque d'avoir des délais de réflexion et de rédaction des dossiers plus faibles, réduits, soit commencer à se mettre au travail en prenant le risque de devoir refaire ce travail s'il y a un changement des consignes de l'HCERES. Cela est arrivé aux établissements de la précédente vague.

Le choix de la gouvernance est de commencer à réfléchir sur les étapes de l'évaluation tout en rappelant ses incertitudes.

La démarche pour obtenir la prochaine accréditation va se dérouler en plusieurs étapes :

- une autoévaluation faite par l'uB, une évaluation par l'HCERES puis une accréditation de la nouvelle offre de formation;
- des entités évaluées : établissements, entités de recherche, écoles doctorales, formations.

En s'appuyant sur le calendrier d'évaluation de la précédente vague B (juillet 2020/juillet 2021), il est à supposer que l'évaluation des établissements en vague C se fera au cours des années 2022/2023.

### **L'évaluation de l'HCERES pour les formations repose sur trois éléments :**

- **L'évaluation du premier cycle** (formations qui délivrent le grade de licence) mais dans le contexte de la loi ORE. L'HCERES évalue la politique globale de l'établissement sur son premier cycle avec notamment un recueil d'indicateurs issus de l'auto-évaluation pour les formations de ce 1<sup>er</sup> cycle ;
- **L'évaluation du second cycle** (masters), il s'agit des évaluations des mentions conduisant à ce grade, mentions qui sont regroupées en champs de formation (structuration de l'offre de formation) ;
- **L'évaluation du projet d'offre de formation**, c'est l'avis de l'HCERES sur le projet de l'établissement en matière d'accréditation pour la prochaine période. L'HCERES va formuler des préconisations qu'il faudra suivre pour déposer la nouvelle offre de formation.

### **L'évaluation du premier cycle dans le contexte de la loi ORE repose sur deux choses :**

- Dépôt d'un dossier d'autoévaluation global de l'établissement sur sa politique de premier cycle, traduction de la stratégie de l'établissement pour répondre aux attentes de la loi ORE.

L'HCERES nous attend sur 6 thèmes structurants qu'il faudra présenter dans ce dossier d'autoévaluation.

- . interaction avec le secondaire ;
- . stratégie et cadrage de l'offre de formation ;
- . accompagnement vers la réussite ;
- . mesure de la réussite des étudiants ;
- . dispositifs et moyens fournis aux enseignants-chercheurs ;
- . évaluation interne de la qualité de l'ODF.

Les 6 thèmes sont détaillés sur le site de l'HCERES comme par exemple sur l'interaction avec le secondaire : les CPGE et les STS, la communication/information sur l'offre de formation 1<sup>er</sup> cycle, la communication/information et accompagnement auprès des familles, des lycéens et des publics pour éclairer les choix de formations.

Ce dossier d'autoévaluation sera une sorte de « chapeau » introductif.

- Dépôt de fiches d'évaluation liées à des indicateurs pour chacune des formations de premier cycle, il n'y aura plus de dossier global demandé mais des grilles à remplir avec des indicateurs allant de 1 à 5 pour chaque formation (exemple sur les objectifs de qualité).

### **Comment savoir quel indicateur mettre ?**

Ces indicateurs de 1 à 5 doivent faire l'objet d'une définition par l'établissement en fonction d'un référentiel fourni par l'HCERES et qui réunit 5 thèmes :

- la finalité de la formation ;
- son positionnement dans l'environnement ;
- son organisation pédagogique ;
- son pilotage ;
- ses dispositifs d'assurance qualité.

Pour chaque domaine, il y a des subdivisions appelées des références :

Exemple : pour le domaine *finalité de la formation*, il y a deux références : les objectifs de la formation et les débouchés de la formation.

Chaque référence est assortie de critères, et c'est donc en fonction de ceux-ci que l'établissement établit une définition des indicateurs, permettant aux responsables de formation de donner ses indicateurs.

Un contrôle peut être effectué sur ces indicateurs donnés puisque à côté des colonnes indicateurs figurent une case « éléments de preuve pouvant être demandés à la formation »

Exemple : pour l'objectif « *Mise en place d'actions d'informations sur l'offre de formation* », les éléments de preuves sont la description des actions, les publics ciblés et les flux concernés.

Ces fiches et le rapport général (chapeau introductif) doivent être déposés sur la plateforme dans les temps, puis le processus d'évaluation du rapport et des fiches se poursuit. L'HCERES va nommer un comité d'expert premier cycle qui va se prononcer sur les documents déposés. Il n'y aura pas d'évaluation de chaque formation, de toutes les licences. Le comité d'expert fera une visite sur site, il va se déplacer dans l'établissement sur une journée, pour auditionner l'institution (gouvernance, les services centraux).

Puis, il auditionnera certaines formations du premier cycle ; la liste de ces formations auditionnées est déterminée conjointement par le comité et l'université (entre 20 et 25 % des formations), choix qui devra refléter la diversité de la formation.

Le Président intervient en précisant que cela correspond à une trentaine de licences, plus les IUT, la faisabilité de ce comité lui semble compliqué.

### **L'évaluation du second cycle dans le contexte de la loi ORE repose sur deux choses :**

- Dépôt d'un dossier d'autoévaluation par champ de formation
- Dépôt d'un dossier d'autoévaluation pour chaque formation de second cycle conférant le grade de master.

Le champ de formation est un ensemble de masters, travaillant dans une discipline, une architecture qui ne reflète pas nécessairement une discipline nationale, ni le reflet d'une structure en UFR. Il s'agit d'un ensemble cohérent de formations, sachant que pour un établissement de notre taille, l'HCERES attend entre 4 à 6 champs de formations.

Ces champs de formations ont déjà été arrêtés lors de la dernière offre de formation, soit 6 champs :

- . Environnement, Terre, Aliments, Sciences biologiques ;
- . Sciences et techniques ;
- . Santé, sport, Psychologie ;
- . Droit, science politique, Economie ;
- . Sciences humaines, Lettres, langues ;
- . Formations technologiques, ingénierie management

La Vice-Présidente précise que contrairement à l'évaluation du premier cycle, tous les masters seront évalués.

### **Le dossier par champ de formation**

Il faudra trouver dans ce dossier une explicitation de la politique de formation pour ce champ de formation. Cette partie précise des enjeux, les appuis institutionnels et les perspectives pour ce champ de formation, une présentation du champ avec toutes les formations, les co-accréditations, les autres établissements qui sont impliqués.

Il faudra trouver aussi une autoévaluation bilan et perspectives du champ de formation dans la stratégie de l'établissement du site (finalité, positionnement, pilotage, dispositifs opérationnels).

La gouvernance, les services centraux, le pilotage, les UFR, les VP vont travailler sur ce dossier, les départements peuvent être impliqués.

### **Un dossier d'autoévaluation pour chaque formation de second cycle**

L'autoévaluation de la formation se situe au niveau de la mention et non des parcours, en relation avec le référentiel HCERES. C'est un référentiel qui s'appuie sur la finalité de la formation, le positionnement dans l'environnement, l'organisation pédagogique, le pilotage, le dispositif d'assurance qualité.

Cette autoévaluation doit être assortie d'amélioration et/ou d'évolutions envisagées.

Le dossier d'autoévaluation de la formation doit contenir aussi des données quantitatives relatives à la formation (équipes de formations, effectifs et diplômés, insertion professionnelles et poursuite d'étude, supplément au diplôme). Ce sont les porteurs de formation qui vont faire ces dossiers, ils pourront

formuler des souhaits sur les évolutions de la formation qui ne correspondront pas nécessairement à la vision envisagée par l'établissement.

Ces documents seront déposés sur la plateforme dans les temps, puis un comité d'expert nommé par l'HCERES sera en charge de l'évaluation d'un champ de 2<sup>ème</sup> cycle. Il devra évaluer toutes les formations de master qu'il rassemble. Pour l'uB, la même structuration en champ de formation, cela signifie qu'il devrait y avoir 6 comités d'experts HCERES.

L'évaluation de l'HCERES se fondera uniquement sur les dossiers d'autoévaluation. Il n'y aura pas de visite comme pour le premier cycle mais un panel d'experts sélectionnés par l'HCERES. Ces experts vont se déplacer dans l'établissement sur une journée, pour discuter des points problématiques dans l'objectif de préparer le prochain projet d'établissement.

#### **Les intervenants pour le 1<sup>er</sup> cycle :**

- pour le dossier d'autoévaluation global avec définition des indicateurs de 1 à 5 : la gouvernance, les Vice-Présidents, le PFVU, le pôle pilotage travailleront en concertation avec les formations (Directeurs de composantes et Responsables de formations).
- pour les fiches d'évaluation liées à des indicateurs : les Responsables de formations (licence 1, licence 2, licence 3) avec l'appui du pôle pilotage pour les indicateurs.

#### **Les intervenants pour le 2<sup>ème</sup> cycle :**

- pour le dossier d'évaluation par champ de formation, la gouvernance, les UFR, les Vice-Présidents, le PFVU et les Départements.
- pour le dossier d'évaluation des formations (dossier de 10 pages environ), les Responsables de mention (en concertation avec les Responsables de parcours).

#### **Retroplanning :**

- . juillet 2021-juin 2022 : préparation des rapports (1er et second cycles). Il faut compter 1 an de préparation pour faire ces rapports ;
- . juin/juillet 2022 : dépôt des dossiers ;
- . à partir de septembre 2022 : dialogues/visites avec des experts ;
- . en fonction de l'avancée (au cours de l'année 2023) : dépôt des demandes d'accréditation, en tenant compte des remarques des experts ;
- . signature du contrat de site en janvier 2024, début de la prochaine offre de formation septembre 2024.

Le dépôt d'une demande d'accréditation pour la nouvelle offre de formation est postérieur à l'étape de l'évaluation HCERES. Cette nouvelle offre de formation devra tenir compte des remarques des experts d'où l'intérêt de ne pas commencer de manière prématurée ce travail. En revanche, il y a déjà une réflexion qui peut être débutée assez rapidement concernant des évolutions imposées par la loi ORE, à savoir l'approche par compétences et le passage au contrôle continu intégral.

Dès l'automne 2021, il pourra être effectué un travail sur les compétences, une réunion composante par composante pour réfléchir à ce passage à la formation et à l'évaluation par compétences, un rapprochement auprès de l'INSPE sur le passage aux blocs de compétences. Il ne s'agit pas de faire de la « cosmétique » de déguiser des connaissances en compétences mais vraiment de faire un effort de repenser en profondeur notre offre de formation.

Les modalités de ces réunions de travail ne sont pas encore bien définies, mais elles pourront prendre différentes formes, comme la désignation sur la base du volontariat d'un ou des référents compétences.

Le Président remercie Mme Fiorentino pour la présentation de ce planning prévisionnel et précise qu'à ce jour, aucune instruction n'est parvenue de l'HCERES. Un travail d'anticipation peut commencer en vue de l'échéance prévisionnelle 2022/2023.

Le Président indique que pour la première fois un travail de fonds a été réalisé et salue la qualité de travail par l'approche des compétences réalisé.

M. Imhoff précise que si le travail a été mené par l'INSPE, il serait intéressant qu'il y ait un rôle pédagogique vers les autres équipes.

Mme Morlaix indique qu'un questionnaire va être lancé, établi par RITM (aide aux services à l'appui à la pédagogie), pour essayer de recenser les besoins des équipes et déterminer ce qui manque par rapport à cette approche compétences.

La Vice-Présidente fait part du départ de l'un des membres de cette CFVU, M. Christophe Morat, proviseur du lycée Montchapet, qui avait été choisi par le Conseil d'administration au titre des membres extérieurs. Il part en raison d'une nouvelle affectation.

Mme Fiorentino remercie M. Morat d'avoir suivi avec une grande assiduité les travaux de cette CFVU, de la qualité de ses interventions régulières et lui souhaite une suite de carrière riche et épanouissante.

Le Président salue le départ et la participation de M. Morat.

*Fin de séance : 12h55*